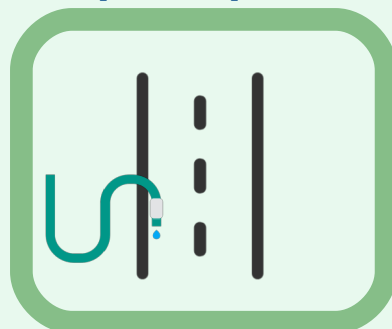


## **APPEL AUX ÉCONOMIES VOLONTAIRES**

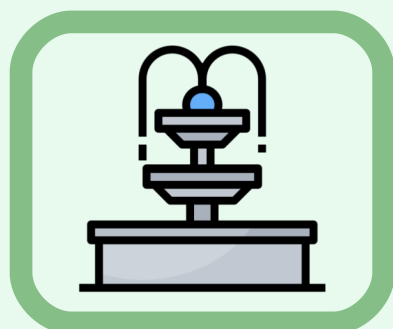
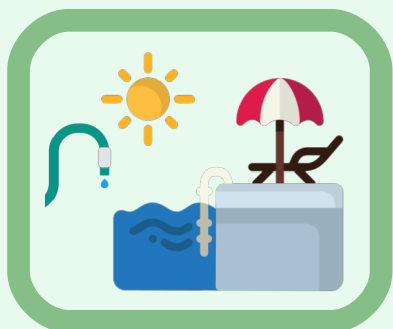
### **Limiter l'arrosage en plein jour**



### **Limiter le nettoyage des façades, des voitures, des voiries publiques et privées**



### **Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert**



Possibilité de démarche  
d'adaptation individualisée  
aux mesures de restriction en  
flashant le QR code de  
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures  
prises pour l'ensemble des usages  
domestiques et professionnels en  
flashant le QR code de droite ou  
[en cliquant ici](#)



# ALERTE

## USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

### Limitation des usages suivants de 18h à 10h



Arrosage des fleurs  
et massifs fleuris



Arrosage des  
jardins potagers



Arrosage des terrains  
de compétition  
engazonnés

### Interdiction des usages suivants



Lavage des véhicules  
sauf en station avec  
matériel haute  
pression ou système  
de recyclage de l'eau



Nettoyage des  
façades, toitures,  
trottoirs sauf  
collectivité ou  
professionnels



Alimentation des  
plans d'eau et biefs  
sauf  
hydroélectricité \*



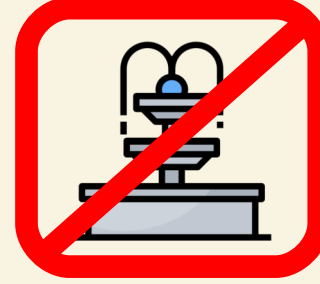
Remplissage et  
vidange des piscines  
privées\*\*



Arrosage des  
pelouses



Arrosage des espaces  
verts \*\*\*



Alimentation des  
fontaines en circuit  
ouvert

\*ou sauf remise à niveau pour les piscicultures relevant du code de l'environnement équipées de moyens de ré-oxygénation de l'eau

\*\* sauf remise à niveau ou sauf remplissage si chantier débuté avant les premières restrictions

\*\*\* sauf plantations d'arbres / arbustes plantés en pleine terre depuis - 2 ans, uniquement de 18h à 10h ou sauf îlot de fraîcheur en milieu urbain dense uniquement de 20h à 8h



Possibilité de démarche  
d'adaptation individualisée  
aux mesures de restriction en  
flashant le QR code de  
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures  
prises pour l'ensemble des usages  
domestiques et professionnels en  
flashant le QR code de droite ou  
[en cliquant ici](#)



# SITUATION SÉCHERESSE

## ALERTE RENFORCÉE

### USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

#### Limitation des usages suivants

De 20h à 8h



Arrosage des jardins potagers

De 18h à 10h



Arrosage des terrains de compétition engazonnés

#### Interdiction des usages suivants



Lavage des véhicules sauf en station avec matériel haute pression ou système de recyclage de l'eau



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs sauf collectivité ou professionnels



Alimentation des plans d'eau et biefs sauf hydroélectricité\*



Remplissage et vidange des piscines privées\*\*



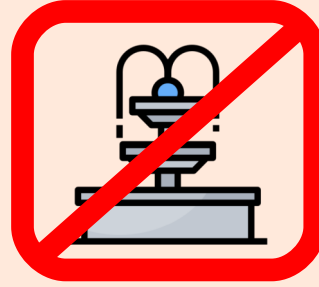
Arrosage des pelouses



Arrosage des espaces verts \*\*\*



Arrosage des fleurs et massifs fleuris



Alimentation des fontaines en circuit ouvert

\*ou sauf remise à niveau pour les piscicultures relevant du code de l'environnement équipées de moyens de ré-oxygénation de l'eau

\*\* sauf remise à niveau ou sauf remplissage si chantier débuté avant les premières restrictions

\*\*\* sauf plantations d'arbres / arbustes plantés en pleine terre depuis - 2 ans, uniquement de 18h à 10h ou sauf îlot de fraîcheur en milieu urbain dense uniquement de 20h à 8h



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



# SITUATION SÉCHERESSE **CRISE**

## USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

### Limitation des usages suivants de 20h à 8h



Arrosage des jardins potagers uniquement par arrosoir au pied des plantes



Arrosage des terrains de compétition engazonnés une fois par semaine

### Interdiction des usages suivants



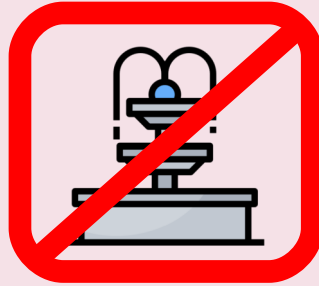
Alimentation/vidange des plans d'eau et biefs\*



Lavage des véhicules sauf en station pour impératif sanitaire et avec système de recyclage de l'eau



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs\*\*



Alimentation des fontaines en circuit ouvert



Remplissage et vidange des piscines privées



Arrosage des espaces verts\*\*\*



Arrosage des fleurs et massifs fleuris



Arrosage des pelouses



Pêche en marchant dans l'eau\*\*\*\*

\*sauf hydroélectricité

\*\* sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel

\*\*\* sauf îlot de fraîcheur en milieu urbain dense (une fois par semaine de 20h à 8h)

\*\*\*\* sauf plan d'eau et retenues où la pêche est autorisée ou en cas de pêche scientifique ou de sauvegarde



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)

